

L'Imam Redha -as- et le calife Ma'mun ar-Rashid

<"xml encoding="UTF-8?>

L'Imam Redha -as- et le calife Ma'mun ar-Rashid

Le Coran

Dans Sharh-Mawaqif , il y a les détails de l'engagement pris entre le calife Mamun ar-Rashid et l'Imam Redha as . Après six mois de correspondances et d'intimidations par Mamun, l'Imam Redha as a été forcé d'accepter d'être l'héritier du calife après sa mort.

Un engagement a été écrit et Mamun l'a signé, ce traité stipulait qu'après la mort de Mamun, le califat serait transféré à l'Imam Redha as. Lorsque ce document fut devant l'Imam Redha as, il fait la remarque suivante :

"Moi, l'Imam Ali Redha ibn Musa ibn Ja'far, affirme par cette présente lettre que Mamun ibn Rachid (Qu'Allah le guide sur le chemin droit) a identifié notre droit alors que d'autres ne l'ont pas fait. Ainsi il a uniifié des relations qui furent détachées, il a fourni la paix et la satisfaction de nos chiites qui vécurent en détresse par la terreur, il les réanima lorsqu'ils étaient réduits à la destruction, il a rendu prospères et satisfaites leurs vies malheureuses, donc ils pourront recevoir et réaliser les bénédictions d'Allah.

Certes, Allah donnera bientôt une bonne récompense à ceux qui lui offrent des remerciements. Certes, il m'a fait son héritier et m'a confié un grand territoire à condition que je vive après lui."

Néanmoins, le Saint Imam a prédit: "Mais le Jafr Jami'a indique mon avenir autrement (c'est-à-dire, je ne lui survivrai pas). Moi-même, je ne sais pas comment vous serez traités. C'est seulement Allah qui commande, dont son ordre est tout à fait vrai, Il est le meilleur des juges."

Sa'd Umar ibn Mas'ud Taf tazani dans son Sharh-e-Maqasidu't-Talibin expliquant les mentions de l'Imam sur "Jafr Jami'a" commente que l'Imam a signalé par le Jafr Jami'a que Mamun ne tiendrait pas sa promesse. Ce descendant chèrement aimé du saint Prophète tomba en Martyr par empoisonnement. Ainsi, la vérité et la véracité de la connaissance de l'Imam ont été prouvées, chaque Imam se rendaient compte de toutes les choses connues et inconnues.

QUARANTE PAROLES DE L'IMAM Reda (as)

1°) Celui qui compare Dieu à l'image de sa créature est un idolâtre et celui qui définit Dieu par tout ce qui est prohibé devient mécréant.

2°) La foi est d'un degré plus haut que l'Islam et la vertu ou la crainte révérencielle de Dieu d'un degré plus élevé que l'Imân et la certitude ou Yakîn est d'un échelon meilleur que la foi et rien de plus excellent que la certitude n'a été donnée aux fils d'Adam

3°) La foi se repose sur quatre piliers :

- Se fier à Dieu ;

- se réjouir de la Volonté Divine (Prédestination ou le Destin) ;

- se soumettre aux ordres de Dieu ;

- confier toutes ses affaires à Dieu.

4°) Accomplir le devoir (les obligations) et s'abstenir de tout ce qui est interdit se nomment l'Imân ou la foi.

L'Imân signifie : attester par la parole, connaître par le cœur et accomplir les actes par les membres de son corps.

5°) Un jour, en parlant du Coran, de sa preuve, de sa grandeur, du miracle de ses versets majestueux, l'Imam Reda (p) déclara : le Coran est une corde solide de Dieu, un câble incassable et robuste, une voie idéale de Dieu qui conduit vers le Paradis et préserve de l'Enfer, qui ne vieillit pas avec l'écoulement du temps, ses récitations répétées ne diminuent point sa valeur, parce qu'il n'est pas descendu comme révélation pour une époque déterminée, il est, par contre, destiné, avec preuves et arguments irréfutables, à toute personne, l'erreur ne peut circuler ni par l'avant ni par l'arrière, « il » est descendu comme révélation par Dieu, Le Savant et L'Exalté.

6°) « Que dites-vous à propos du Coran ? » ai-je demandé à l'Imam Reda (p), raconte Rehan. «

Il est La Parole d'Dieu, ne franchissez jamais la limite de ses lois et ne recherchez pas la voie en dehors du Coran, si non vous serez égarés, » me répondit l'Imam.

7°) L'Imamat constitue la Rêne de la Religion, le Code de vie des Musulmans, le bien-être du monde, l'Honneur des Croyants, la Racine de l'Islam qui progresse et sa Branche très élevée. L'admiration frappante de la Prière (le Salat), du Jeûne (le Sawm), du Zakât (l'aumône rituelle), du Pèlerinage (le Hajj), de la Guerre Sainte (le Jihâd) repose sur l'Imam. L'abondance du butin, l'aumône, l'assignation des ordres et sanctions, la protection des frontières et des environs relève aussi de l'Imam.

8°) Intervenir dans les affaires d'un souverain despotique, lui rendre service, s'efforcer de satisfaire ses volontés correspond à l'incroyance. Lui porter volontairement attention, fait partie des Grands Péchés ou Gounahané Kabhira à cause duquel l'homme mérite l'Enfer.

9°) « Que Dieu répande Sa Miséricorde sur celui qui fait revivre nos affaires! » (Déclara l'Imam). « Comment peut-on faire revivre vos affaires ? » demanda l'interlocuteur. « En s'instruisant de notre science pour l'apprendre aux autres, » répondit Le Successeur du Messager d'Dieu.

10°) Tant que le Croyant ne possède pas ces trois vertus, il ne sera pas un véritable homme de foi : Tous ses actes doivent se porter sur la Sounnah d'Dieu, la Sounnah du Saint Prophète et la Sounnah de l'Imam. - La Sounnah (ou Les Commandements) d'Dieu consiste à observer le secret, selon la déclaration divine qui affirme que : (Dieu) seul connaît l'invisible et n'en fait part à nul autre sauf à Son Messager Bien –Aimé (Sourate Les Djinns, Versets 27/28). - La Sounnah (ou La Pratique) du Saint Prophète réclame le bon comportement avec les gens car Dieu a demandé à Son Envoyé de se conduire de façon indulgente et généreuse et d'ordonner ce qui convient (Sourate Al Aaraf, Verset 199). - La Sounnah (ou La Pratique) de l'Imam exige la patience dans la misère et la souffrance

11°) Tant qu'un Musulman ne possède pas ces dix caractères, son esprit n'atteindra pas à la perfection :

- les gens espèrent le bien de lui ;

- ils en sont préservés de son mal ;

- il considère énormes les maigres bienfaits des autres ;
 - il donne peu de valeur à l'abondance de ses bienfaits ;
 - il ne se plaint pas de l'afflux des nécessiteux vers lui ;
 - il ne se lasse pas d'acquérir la science toute sa vie ;
 - il préfère la misère à la richesse sur le chemin d'Dieu ;
- le déshonneur recueilli sur la voie divine est meilleur à ses yeux que l'honneur acquis sur la voie de l'ennemi d'Dieu ; - il admire la modestie à la célébrité ;

Ensuite, l'Imam (p) confia :

- « Quelle bonne vertu est le dixième caractère !
- de quoi s'agit-il ? interrogea l'interlocuteur.
- dès qu'il croise quelqu'un, il affirme que : cette personne est meilleure que moi dans la bonté et la vertu, » répondit l'Imam.

12°) Est favorisé celui qui interrogea son âme et est en perdition celui qui s'en détourna ; n'est pas inquiet celui qui craignit Dieu, est illuminé celui qui s'instruisit, est sage celui qui fut illuminé et est savant celui qui devint sage.

13°) « Qui sont les meilleures gens parmi les créatures d'Dieu ? » Demanda un individu à l'Imam Reda A °.

« Ceux qui se réjouissent d'accomplir le bien et qui implorent le pardon lorsqu'ils commis un mal, qui remercient Dieu quand ils reçoivent une faveur, qui se résignent lors d'un malheur et qui pardonnent au moment de la fureur, » répondit l'Imam.

14°) Parmi les Commandements de l'Islam figurent aussi ceux qui suivent :

- S'éloigner des Gros Péchés ou Gounahané Kabhira, comme par exemple : tuer quelqu'un, ce que l'Islam a prohibé ;
 - E'viter l'adultère ;
 - Ne pas voler ;
 - Ne pas boire de l'alcool ;
 - Ne pas désobéir ses parents ;
 - S'enfuir du Jihad (la Guerre Sainte) est illicite ;
 - S'approprier injustement des biens de l'orphelin est illicite ;
 - Manger la viande d'un animal mort sans être égorgé est illicite ;
 - Boire du sang ;
 - Manger la viande du porc est illicite ;
 - Manger la viande d'un animal non égorgé suivant le rite musulman, sauf dans les cas autorisés, est illicite ;
 - Se nourrir de l'intérêt (gain d'argent, l'usure), en connaissance de cause, est illicite ;
 - Manger tout ce qui est illicite ;
 - Les jeux de cartes et de dominos, le vol dans les poids et mesures (l'escroquerie), la diffamation injuste d'adultère sur une femme vertueuse, l'homosexualité (et la pédophilie), le faux-témoignage, la désespérance de la miséricorde divine, le mépris du châtiment divin (se sentir en sûreté du châtiment divin), l'aide aux oppresseurs, l'attention portée sur eux, le faux serment, la privation des droits d'autrui sans raison, le mensonge, l'orgueil, la prodigalité, le gaspillage, la déloyauté, le dédain pour le Hajj (le Pèlerinage de La Mecque), la guerre contre

les Elus de Dieu, la dissipation de son temps dans les distractions (jeux, musique), la persistance dans les péchés, ces actes sont tous prohibés et font partie des interdictions de l'Islam.

15°) L'infatuation ou l'estime de soi comporte plusieurs niveaux dont l'un consiste à ce que les mauvaises œuvres d'un individu sont embellies de telle manière que celui-ci les considère correctes, qu'il en est satisfait et qu'il pense avoir fait d'excellents actes. Un autre niveau se rapporte à ce qu'il tient sa foi comme une bienfaisance envers Dieu alors qu'en revanche, il Lui est redevable de sa reconnaissance.

16°) Même si Dieu, Le Seigneur de l'Univers, n'avait pas annoncé le Paradis et averti les gens de l'Enfer, il appartient à l'homme, pour les grâces et les bienfaits qu'il a répandus sur Ses créatures et les dons qu'il les a accordés, sans qu'elles les méritent, d'obéir Dieu et de ne pas transgresser Ses lois.

17°) Si on s'interrogeait : pourquoi le jeûne est-il rendu obligatoire ? la réponse serait : pour que les gens puissent sentir la rigueur de la faim et de la soif et comprendre la faim et la soif de l'autre monde, que celui qui jeûne ait la concentration spirituelle dans la sérénité contemplative, qu'il se tienne humble et pauvre devant Dieu et ait droit à la récompense, qu'il mérite les bienfaits et les récompenses pour avoir persévééré, en connaissance de cause, sur la faim et la soif, qu'il puisse, en outre, dominer ses passions, qu'il prêche d'exemple, qu'il apprenne aux autres à surmonter les difficultés, qu'il soit un bon guide pour les affaires de l'au-delà, qu'il puisse (c'en est aussi une raison) éprouver les peines et misères des pauvres et démunis, afin qu'il fasse donc leur parvenir, en prélevant de sa fortune, les droits que Dieu y a stipulés.

18°) La Prière en Assemblée ou le Namazé Jamaat est instaurée pour que la sincérité de l'Unité de Dieu, l'Islam, l'Adoration de Dieu soient accomplis d'une façon ouverte et déclarée, afin que la profession de foi solennelle de l'Islam et de l'Unité de Dieu aux habitants de l'Orient et de l'Occident soit, pour eux, la preuve tangible de l'Unité divine, que les hypocrites et tous ceux qui se proclament comme sympathisants de l'Islam, qui attestent l'Islam et se soumettent à ses lois au vu du public soient humiliés, que les gens puissent témoigner, chacun pour l'autre, sa qualité de musulman, d'une manière évidente et légitime et qu'elle soit en même temps le moyen et le concours pour le bien et la vertu, ainsi que l'entrave à de nombreux

péchés.

19°) Dieu, Le Créateur de l'Univers, a (dans le Coran), formulé trois commandements en les assimilant aux trois autres :

- l'ordre de Salât ou de la Prière est donné avec celui du Zakât ou l'aumône rituelle ; en conséquence, la Prière de celui qui l'accomplit sans acquitter le Zakât est rejetée.

- Le précepte de l'action de grâces envers Dieu est énoncé en même temps que la reconnaissance aux parents ; qui ne remercie pas ses parents ne peut remercier Dieu.

- La prescription de la vertu est imposée avec celle du maintien de bonnes relations avec sa proche famille parce que celui qui n'est pas bon envers les membres de sa famille ne peut acquérir la vertu divine.

20°) En étant confiant de votre attachement aux Ahlul Bayt (La Sainte Postérité de H° Mohammad saw) ne délaissiez pas vos efforts et exercices en vue de bonnes oeuvres et de l'adoration.

21°) Attention ! Eloignez-vous de l'avidité et de la jalousie, (car) tous ces deux (caractères) ont fait périr les peuples antérieurs. Et attention aussi ! E'vitez l'avarice car c'est une maladie qui n'existe pas chez les Croyants et les gens distingués, elle est à l'antipode de la foi.

22°) Le silence forme l'une des portes de la sagesse ; le silence attire l'affection et constitue la preuve de chaque bienfait.

23°) Rencontrez les amis avec modestie, les ennemis avec vigilance et le commun des mortels avec gentillesse.

24°) Dieu déteste les bavardages, les dépenses futiles et les questions oiseuses en nombre.

25°) L'avare ne connaît pas la tranquillité, le jaloux ne perçoit pas le goût de la vie, les souverains ne jouissent pas de la fidélité et les menteurs sont sans dignité.

26°) La philosophie du Salât ou de la Prière réside sur l'attestation de la Seigneurie d'Dieu et le refus de toute sorte d'associés à Sa Personne Divine ; et se lever devant Lui, humble et effacé, sincère et avouant ses fautes, se repentant de ses péchés antérieurs et implorant le pardon, est une autre signification du Salât. Elle consiste à se prosterner sur le sol cinq fois quotidiennement à la Gloire de Dieu. La Prière encourage à rappeler Dieu (à psalmodier Ses Noms et Attributs), à s'éloigner de la négligence et de la résistance, à se montrer sincère et véritable devant Lui, à acquérir le plus de bienfaits dans ce monde et dans l'autre, et à y être emporté vivement. En outre, elle enflamme l'homme à célébrer nuit et jour la gloire de Dieu afin que Son serviteur n'oublie pas son Maître, son Seigneur et son Créateur car le fait d'oublier ces choses crée la désobéissance et la contestation en l'homme et le rappel de Dieu (la psalmodie de Ses Noms et Attributs) en se tenant debout devant son Seigneur empêche d'exécuter les péchés et de commettre toute sorte de dispute et d'interdits.

27°) L'avarice discrédite l'homme, l'amour de ce monde suscite la souffrance ainsi que la tromperie et la meilleure comme la plus noble habitude consiste à accomplir le bien, à aider ceux qui sont dans le malheur, à satisfaire ceux qui se trouvent dans le besoin.

28°) Ne tenez pas compagnie de celui qui boit de l'alcool et ne le saluez point.

29°) Dieu, Le Maître de l'Univers, a interdit (rendu Haram) l'alcool parce qu'il est la source de l'anarchie, l'esprit des ivrognes se ruine, il les prépare à nier Dieu, il les mène à accuser injustement Dieu et Ses Prophètes, cet alcool les conduit à commettre d'autres péchés tels :

la dispute, le crime, la calomnie d'adultère sur une femme mariée, la débauche ou l'adultère, et à juger insignifiants les interdits. C'est pourquoi, nous avons ordonné que tous les objets enivrants sont illicites et interdits car leur résultat aboutit à celui de l'alcool.

30°) Sept objets, sans les sept autres, sont une sorte de plaisanterie :

- Celui qui implore le pardon par la parole sans se repentir de son coeur se moque de son propre être.

- Celui qui prie Dieu de l'aider mais ne s'efforce pas dans cette voie se gausse avec lui même.

- Celui qui pense à l'avenir sans l'assurer met en boîte sa propre personne.
- Celui qui sollicite de Dieu le Paradis mais ne se résigne pas dans les malheurs se fait l'objet de ses propres railleries.
- Celui qui demande à Dieu le salut de l'Enfer mais n'abandonne pas ses désirs immodérés de ce bas monde se tourne en ridicule.
- Celui qui rappelle (psalmodie) Dieu mais ne cherche pas à Le rencontrer le plus vite berne lui-même.

(ndt : le 7^e objet est échappé dans le livre original)

31°) Maintenez les relations familiales avec les proches parents, même en n'offrant qu'une gorgée d'eau ; et la meilleure des cordialités familiales consiste à en écarter le mal.

32°) Donnez l'aumône, même un tantinet, car le peu que vous offrez avec l'intention de SADAKA (l'aumône) est grandiose devant Dieu.

33°) Celui qui croise un misérable musulman et lui adresse un salut différent par rapport au salut qu'il rend à un riche rencontrera Dieu, le Jour du Jugement, en état de mécontentement.

34°) Les visites accroissent l'amour réciproque.

35°) Celui qui se repente de ses péchés est tel qu'il n'a commis aucun péché.

36°) La propreté et la pureté de l'âme relèvent des caractères des Prophètes.

37°) La meilleure fortune est celle par laquelle on peut sauvegarder son honneur.

38°) « L'arme des Prophètes vous est très indispensable, (déclara l'Imam).

- Quelle est cette arme ? demanda-t-on.

- C'est l'Invocation ou le Doua », répondit l'Imam Reda (p).

39°) Que Dieu répande Sa miséricorde sur vous ! Sachez que Dieu a interdit tous les jeux de hasard et a ordonné à tous Ses serviteurs de s'en abstenir. Il les évoqués dans « le Coran » comme impurs, déclarés malpropres et actes du « maudit » Satan. Eloignez- vous-en, de même du jeu d'échecs et d'autres jeux de hasard, en plus de ceux-ci, qui sont pires que ce jeu sur l'échiquier.

.40°) Le meilleur savoir pour l'homme est la connaissance de son âme